

PRÉFET DE LA DRÔME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
Projet de restauration du Merdaret

Projet présenté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH).

Par arrêté préfectoral n°2019197-0009 du 16 juillet 2019, une enquête publique préalable à une Autorisation Environnementale Unique pour les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (AEU-IOTA) relative à la loi sur l'eau concernant le projet susvisé est prescrite sur la commune de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE.

Cette enquête environnementale, d'une durée de **17 jours consécutifs**, se déroulera du **lundi 23 septembre 2019 au mercredi 9 octobre 2019 inclus**.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet :

M. Adrien GUIONNET, technicien rivière au SIABH
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH)
Lac de Champos - BP 2 - 26260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
Tél.: 04 26 78 54 77 Courriel: a.guionnet@siabh.fr .

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau (rubrique 3.1.2.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m.) du projet sus-visé.

Monsieur Maurice CARLÈS, ingénieur CEA, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment la décision du 21 mai 2018 de l'Autorité Environnementale, qui dispense le projet d'étude d'impact à l'issue d'un examen au cas par cas, et une notice d'incidence, est disponible en mairie de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Le dossier est également consultable, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées
- **par voie postale** en mairie siège de l'enquête : Mairie 11 Rue Pasteur 26260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- **par courriel** : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations écrites et orales à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, aux jours et heures suivants :

- le **lundi 23 septembre 2019 de 14h00 à 17h00**
- le **jeudi 03 octobre 2019 de 14h00 à 17h00**
- le **mercredi 09 octobre 2019 de 15h00 à 18h00**.

Si le commissaire enquêteur l'estime nécessaire, il peut notamment organiser toute réunion d'information et d'échange avec le public conformément aux dispositions réglementaires du code de l'environnement.

L'avis d'enquête publique, la décision du 21 mai 2018 de l'Autorité Environnementale, qui dispense le projet d'étude d'impact à l'issue d'un examen au cas par cas et la notice d'incidence puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « procédure ».

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairie de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.